

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2016**

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, MACLE Laurent, GUYOT Philippe

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 22 mars 2016

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

### **1. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Après la présentation du compte de gestion du trésorier, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion comptable.

### **2. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

#### **- Compta Administratif Eau et Assainissement**

L'exercice 2015 du budget Eau et Assainissement permet de dégager un excédent de fonctionnement de 16 104.61 € et un excédent d'investissement de 22 626.03 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 40 809.19 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 56 913.80 €. Cependant, de nombreux impayés faussent les recettes du budget. En effet, la commune répertorie environ 9 000 € d'impayés, sans doute liés au principe de facturation établi depuis de nombreuses années : la consommation est facturée avec un an et demi de retard

En investissement, les dépenses s'élèvent à 9 927.31 €. Les principales dépenses étant les travaux sur le réseau d'eau et le remboursement de l'emprunt. Les recettes d'investissement s'élèvent à 32 553.34€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif.

#### **- Compte Administratif Principal**

L'exercice 2015 du budget général permet de dégager un excédent de fonctionnement de 58 150.55 € et un excédent d'investissement de 31 885.83 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 121 552.38 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 179 702.93 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 44 988.89 €. Les principales dépenses étant l'aménagement du cimetière, la restauration du mur du Puits Saint Pierre, une partie des travaux des WC publics et l'achat d'une imprimante scanner. Les recettes d'investissement s'élèvent à 76 874.72 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif.

### **3. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET**

La situation financière de la commune est plutôt confortable et permet au Conseil Municipal d'envisager des projets.

#### **- Budget Eau et Assainissement**

Cette année, la Commune prévoit un budget conséquent en investissement avec l'étude et les travaux sur le réseau d'eau pour un montant prévisionnel de 355 000€. Ce projet se réalisera en collaboration avec la Commune de Ménétru le Vignoble et sera en partie financé par le Département et par l'État. Les travaux sont prévus pour l'automne 2016.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget.

#### **- Budget Principal**

La gestion budgétaire permet de dégager un excédent de fonctionnement de 507 470 € viré en section de d'investissement.

Le Conseil Municipal envisage 121 500 € de travaux pour les bâtiments communaux répartis entre les toits de la mairie et de l'école, les fenêtres et les volets de la cure, les WC publics et les travaux dans l'église. 2200 € sont prévus pour la signalétique du patrimoine (6 panneaux) et 5 000 € pour l'aménagement du cimetière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget.

### **4. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Sur le budget général l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 450 540.50 €. Celui-ci est en partie affecté à l'apurement du déficit d'investissement pour un montant de 8 490.01 €, le reste étant affecté en recette de fonctionnement pour l'année 2016.

Concernant le budget eau assainissement, excédentaire en fonctionnement et en investissement, il convient d'affecter l'excédent d'un montant de 28 921.40€ en recette de fonctionnement pour l'année 2016

Le conseil valide à l'unanimité les affectations de résultats 2015.

### **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Jusqu'en 2008, le Conseil Municipal augmentait légèrement les taux par précaution. Mais depuis, la Commune a maintenu ces taux. Au regard de la loi NOTRe, le maire a analysé ces différents taux en comparaison des Communes de la CCCHS. Château-Chalon s'inscrit dans les communes aux taux les plus élevés pour la TH et la TFB alors que la TFNB est parmi les plus faibles du territoire.

Considérant la situation financière de la commune et anticipant les effets des lois sur l'effort fiscal, il est intéressant de se rapprocher de la moyenne de la CCCHS :

- Taxe d'habitation : 13.82% (moyenne : 8.87%)
- Taxe foncière (bâti) : 23.67% (moyenne : 16%)
- Taxe foncière (non bâti) : 28.76% (moyenne 30.25%)

Lorsque qu'une Commune souhaite diminuer la Taxe d'Habitation, elle est tenue de diminuer dans la même proportion la Taxe Foncière Non Bâti. Ainsi, le maire propose de baisser tous les taux d'imposition d'une valeur de 6% cette année laissant entendre qu'il sera possible de renouveler l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,41%
- Taxe foncière (bâti) : 21,26%
- Taxe foncière (non bâti) : 25,83%

## **6. URBANISME : POINT SUR LES DOSSIERS**

**Dossier Le P'tit Castel** : La Pergola a été démontée. Le restaurant est actuellement en travaux.

**Dossier STACKLER** : Le chantier est engagé.

**AVAP** : Avec l'amendement concernant la fusion entre la CCCHS et la CCBP, concernant le passage de la ZPPAUP en AVAP, une réglementation de protection avec une base commune pourra s'élaborer avec les communes nouvelles.\_

## **7. COTISATIONS SIDEC 2016**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de la cotisation.

## **8. INDEMNITÉ DU MAIRE**

La loi NOTRe oblige les maires des communes de moins de 1000 habitants à prendre la totalité de leurs indemnités. A Château-Chalon le maire ne prenait que 27% de cette indemnité. Aujourd'hui la loi NOTRe l'obligeant à s'attribuer la totalité de l'indemnité prévue, il propose de rendre sous forme de libéralités les 73% à la commune.. Ce remboursement représentera la somme de 29 000 € pour une mandature.

Le Conseil Municipal autorise le maire à restituer l'argent sous forme de libéralité.

## **9. DEVIS PONCET**

Le devis PONCET pour des travaux de zinguerie d'un montant de 1 500 € est accordé.

## **10. SUBVENTION AMIS DE CHÂTEAU-CHALON**

L'association les Amis de Château-Chalon demande à la Commune deux subventions :

- Une subvention pour le soutien au fonctionnement de 900 € comprenant le remboursement des impôts locaux, le SICTOM... ;
- Une subvention pour la réalisation de leur spectacle historique : « Château-Chalon en révolution » de 1 400 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association, les deux subventions demandées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Facture eau** : Monsieur BURY a sollicité la mairie concernant la facture d'eau de son locataire. Comme ce dernier est parti, il ne retrouve pas son adresse et ne peut pas récupérer l'argent. Le Conseil Municipal décide de faire un courrier aux propriétaires indiquant qu'ils doivent assumer les dépenses de leurs locataires, et établir avec le maire, un calcul de la consommation pour pouvoir fournir la facture en cas de départ.
- **Problème de stationnement dans les rues étroites des villages** : des demandes parviennent à la Commune afin de faire intervenir les gendarmes. Le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail pour trouver une solution composé de Philippe GUYOT, Alain MAIGROT et Jean-Jacques MUTIAUX
- **SICTOM** : Les camions n'ont plus le droit de reculer ce qui les empêche de s'engager dans certaines rues. Le SICTOM a demandé l'aide de la Commune pour trouver des solutions. Le Conseil Municipal décide d'adresser une lettre au président du SICTOM pour l'informer que les solutions qu'ils proposent ne vont que compliquer les passages.
- **Visite technique pour Wifi** : L'objectif est de renforcer l'intensité du Wifi sur l'ensemble du territoire. La société Witecom propose d'associer la commune à ce projet. Le technicien propose de poser une antenne relais sur le pigeonnier du Froid Pignon. Le 13 avril, l'entreprise reçoit les maires concernés et les techniciens pour la faisabilité du projet.
- **Don parcelle de Vigne Conservatoire** : Il ne reste plus que 4 propriétaires. Le don va, par conséquent, être simplifié. La commune doit désormais se tourner vers le notaire pour officialiser la transaction.
- **Rattachement commune nouvelle Hauteroche** : entraîne la recomposition du Conseil Communautaire. Cette refonte de la représentation devrait entraîner au moins un représentant par Commune.
- **Rallye** : le 30 mai, la Commune accueille 90 véhicules pour un rallye

La séance est levée à 20h 30.